

Préfecture du Nord

Dans le cadre de la concertation avec la population, une réunion publique, de présentation du projet déposé par la Société INDACHLOR SASU, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets dangereux chlorés et l'instauration de servitudes d'utilité publique a eu lieu, à Loon-Plage.

Compte rendu de la réunion publique Du 29 septembre 2017 A Loon-Plage

Conformément à l'arrêté préfectoral du 09 Août 2017, article 4-1.

Présidée par le commissaire-enquêteur : **Mme CARTON Peggy**

Début de la réunion publique à 18 h 00

Discours d'entrée de Mr Rommel, Maire de Loon-Plage :

Je vais demander à mes collègues de s'asseoir.

Donc voilà, moi, je me présente pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Eric Rommel, le maire de Loon-Plage, et pour le projet INDACHLOR qui va avoir lieu sur le territoire de la ville de Loon-Plage, l'Etat a souhaité faire une réunion publique dans le cadre de l'enquête et du débat à Loon-Plage.

Donc bien sûr, j'ai accepté et j'ai plaisir d'accueillir Mme CARTON qui est commissaire enquêteur qui va gérer cette soirée.

Moi, si c'est des questions qui sont posées en direct au maire de Loon-Plage j'essaierais d'y répondre mais tout ce qui à avoir avec l'enquête publique au sujet du projet Indachlor, c'est bien sûr Mme la commissaire enquêteur qui prendra la parole.

Je ne vais pas être plus long, moi je peux seulement me réjouir du nombre de personne qu'il y a ce soir, cela prouve quand même que les gens sont intéressés par ce qui se passe autour d'eux et par les projets qu'il y a sur la port.

A part cela, je vous passe la parole Mme CARTON pour commencer votre présentation.

Mme le Commissaire Enquêteur :

Merci, mesdames, messieurs, pour commencer bonjour,

Tout d'abord je tenais à remercier Mr le Maire et son conseil municipal pour la mise à disposition et son accueil en cette salle pour cette réunion ici à Loon-Plage.

Je me présente : Mme CARTON Peggy

J'ai été désignée par le Tribunal administratif de Lille en tant que commissaire enquêteur pour l'enquête publique qui a lieu du 6 septembre 2017 au 18 octobre 2017 au sujet de la demande présentée par la société INDACHLOR sasu en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets dangereux chlorés et l'instauration de servitudes d'utilité publique à LOON-PLAGE , 4206 route de la Distillerie.

En tout premier point, je vous précise que cette réunion est enregistrée pour permettre sa retranscription au sein d'un rapport qui sera adressé à l'exploitant dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur est un acteur à double titre:

Il assure le bon déroulement de l'enquête publique et restitue l'Enquête Publique au travers de la rédaction de son rapport, de son avis et de ses conclusions qu'il transmet à la préfecture du Nord

Le rôle du commissaire enquêteur est d'organiser l'enquête publique, s'assurer de la bonne information du public et faciliter la bonne compréhension du projet, aider le public à exprimer ses observations et les rapporter objectivement, s'informer et se former

Ensuite clore le registre d'enquête publique à compter du 18 octobre 2017, puis exprimer un avis personnel et motivé sur le projet et la procédure

Il doit conserver sa neutralité, son devoir de réserve.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 09 Août 2017, article 4-1, une réunion publique est organisée par le commissaire-enquêteur.

Au cours de cette réunion, présidée par le commissaire-enquêteur, le demandeur présentera son projet.

Cette réunion doit permettre une meilleure information du public, et être un lieu d'échange entre le maître d'ouvrage et le public.

Pour la bonne marche de cette réunion, nous laisserons le demandeur présenter son projet sans l'interrompre.

Ensuite je donnerai la parole au public, ceci en respectant un temps de parole pour chacun d'entre vous.

Je vous demanderai donc de vous présenter puis formuler l'ensemble de vos questions, nous tenterons d'y répondre puis laisserons la parole à la personne suivante.

Pour les personnes voulant s'exprimer individuellement avec le commissaire enquêteur, je vous rappelle que :

Le commissaire enquêteur est à la disposition du public notamment lors des permanences.

A l'issue de cette réunion publique trois permanences seront tenues en mairie de Loon-Plage les 04-11 et 18 octobre 2017 de 14 h à 17h. Toute personne désirant s'informer davantage, et s'exprimer sur le registre d'enquête publique est invitée à venir en mairie de Loon Plage, ceci aux jours et heures d'ouverture de la mairie, le dossier et le registre s'y trouve à leur disposition et ce jusqu'au 18 octobre 2017.

Le public peut consulter le dossier sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : (www.nord.gouv.fr – consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

et faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classées@nord.gouv.fr.

Le public pourra consulter ensuite le rapport et les conclusions de cette enquête publique sur le site internet des services de l'Etat du Nord (même site que cité précédemment).

En cas de débordement, le commissaire-enquêteur mettra fin à cette réunion.

Je laisse maintenant la parole au demandeur,

Présentation du demandeur :

Sommaire :

Indaver:

La société : présentée par Mr Rob Kruitwagen, Directeur Régional Belgique

Le Projet

Modèle économique : présenté par Mme Kristien Schoonjans, Directrice ingénierie

Exploitation technique

Etude Impact & Risques présenté par Mr Steven Coppens, Chef de projet technique

Notre expérience dans une économie circulaire

Conclusion : présentée par Mme Kristien Schoonjans, Directrice ingénierie

Début du débat public :

Le commissaire enquêteur :

Merci pour cette présentation, nous allons passer maintenant au débat public.

Donc vous êtes invités à poser vos questions pour vous renseigner plus en détail.

Oui.

Donc si vous pouvez comme je vous l'ai dit : vous présenter et poser toutes les questions en une fois.

Mr Marsy Alain :

Bonjour, Mr Alain Marsy, habitant de Loon-Plage, je suis retraité mais mon avantage : j'étais ancien, j'ai travaillé dans la chimie à Aluminium Dunkerque, j'ai fait de l'aluminium. Mais effectivement j'avais affaire à tous ce qui était rejet et donc je vais, si vous le permettez, enfin, je vais poser des questions par rapport à vos transparents, ce sera beaucoup plus simple.

Si vous pouvez remettre le 34, est-ce que vous pouvez être plus clair au niveau des émissions, vous avez montré un camembert, les normes moyennes journalières c'est quel base : c'est la DRIRE, c'est européen, c'est mondial ?

Réponse de Mr Steven Coppens :

Non, c'est européen, c'est repris dans la législation française.

Mr Marsy : Le vert représente ce que vous ...

Mr Coppens : C'est ce que nous prévoyons de réaliser, c'est notre performance sur les émissions.

Mr Marsy : D'accord, ce sera le rejet.

Après, si vous pouvez passer la 38, non 35.

Mr Coppens : C'est sur quel sujet ?

Mr Marsy : C'est sur les rejets solides. Bon, sur l'eau vous avez été très clair, moi, ce qui m'inquiète c'est au sujet des cendres. Vous aviez dit c'est négligeable. Qu'est-ce que vous entendez par cendres.

Mr Coppens : Il s'agit, comme j'ai expliqué, les fumées passent une chaudière, d'abord il y a des particules volants qui sont captées dans le fond de cette chaudière, ça c'est une partie des cendres. Ensuite les fumées passent de la chaudière à un équipement de dépoussiérage, c'est un filtre électrostatique et celui-ci capte le reste des poussières donc il s'agit de ces cendres, là, c'est le seul rejet solide. Il s'agit de 70 tonnes et par rapport au 40 000 tonnes, cela représente 0.2%.

Mr Marsy : Si vous pouvez passer sur la 38, la zone verte, on ne va pas recommencer mais c'est les points qui ont été fait, je connais un peu les risques qu'il peut y avoir personnellement.

C'est le 38, la zone verte où vous avez fait un , pas mal d'ailleurs, une zone humide et après derrière ? La zone humide, tout ce qui est bariolé, ce sera la zone verte de votre entreprise, c'est-à-dire qu'il n'y aura aucun bâtiment ?

Mr Coppens : C'est ça, ce n'est pas aménagé.

Mr Marsy : Ce ne sera pas un lieu de stockage ?

Mr Coppens : Non, ça a toujours été des terrains agricoles, ce ne sera pas aménagé, et ce sera, on va même un peu plus loin, ça recevra une gestion écologique donc il y aura une étude qui sera réalisée pour donner de la valeur écologique à ces terrains-là.

Mr Marsy : Donc, si en souhaitant que vous vous agrandissiez ou qu'il y ait d'autres entreprises et que vous vouliez vous agrandir vous allez refaire la démarche administrative que nous sommes en train de faire actuellement ?

Mr Coppens : En effet si il y aurait une extension, cela demande une autre enquête, une autre demande d'autorisation, ça c'est clair.

Mr Marsy : Très bien c'est clair et net parce que on a connu cela avec une autre entreprise que je ne citerais pas, c'est passé en zone verte puis après en zone de stockage, c'est clair ?

Bon, c'est dit en public, c'est bien. C'est même enregistré, c'est bien.

Mr Coppens : Ce sera même arrêté.

Mr Marsy : Je ne vous embête plus, je vous laisse. Juste la page 40, risques d'accidents, si je vous embêterai ce sera peut-être pour la fin.

Mr Coppens : Cela est fait pour ça.

Mr Marsy : Page 40, le 13, vous dites c'est les risques que l'on appelle les risques majeurs qui peuvent amener effectivement à la survie de la société, la survie du site.

Mr Coppens : Oui,

Mr Marsy : pour vous, d'après les démarches virtuelles qui ne sont pas vraies.

Mr Coppens : Si,

Mr Marsy : elles sont virtuelles ? Voilà, c'est un projet fait par une étude de personnes qui sont habilités qui font des projections et qui vous disent voilà nous avons peut-être treize cas où il peut se passer quelque chose mais est-ce que ces cas sont séparés ou ensemble, comme au Japon, je prends le cas du Japon parce que une entreprise a eu le cas avec un tsunami où les treize cas ont eu lieu.

Voilà, c'est ce que je veux savoir, est-ce que ceux sont des cas séparés ?

Mr Coppens : Non donc c'est donc quand l'inventaire des risques ou des scénarios, je dois dire scénarios potentiels. Quand l'inventaire est fait, sont pris en compte également les effets dominos et parfois les effets dominos peuvent être exclus.

Si par exemple, pour donner un exemple sur notre installation, par exemple le bureau Ineris nous a imposé de séparer certaines cuves l'une de l'autre, d'accord, pour éviter que par effet domino, il y aurait un incendie d'une cuve à l'autre, une explosion d'une cuve à l'autre.

Après pour répondre à votre question, il s'agit de treize scénarios séparés mais le risque d'effet domino a été considéré. Il s'agit de scénarios isolés mais comme je l'ai dit dans la présentation, il est quand même important de souligner qu'il s'agit de scénarios extrêmement rares ou peu probables et en plus il s'agit de scénarios avec des hypothèses très très prudentes. Ce sont des cas majorants à chaque fois.

Mr Marsy : Un accident c'est quand même un cas exceptionnel. Bien oui, nous sommes quand même dans une zone où vous avez une centrale nucléaire le risque est là, vous n'êtes pas dans une zone désertique, où là l'effet domino peut avoir lieu et tout cela vous l'avez pris en compte.

Mr Coppens : Oui

Mr Marsy : Vous êtes à proximité à vol d'oiseau si je ne me trompe pas, cela doit être moins de sept kilomètres de la centrale, une des plus grande d'Europe donc vous êtes à côté, donc tout cela a bien été pris en compte ?

Mr Coppens : C'est-à-dire les risques, comme j'ai mis à droite en haut, les risques de sources extérieures comme par exemple d'autres installations classées comme par exemple inondation, séisme ont été pris en compte.

Au fond c'est pas la cause qui est importante c'est quel est le scénario le plus majorant, c'est un de ces treize-là par exemple. Et si les effets de un de ces treize scénarios les plus majorants, si les effets restent limités même dans ces cas-là, le risque est maîtrisé.

Mr Marsy : Allez je vous laisse merci, merci pour ces explications.

Mr Coppens : De rien.

Le Commissaire enquêteur : Question suivante

Mr Vilain : Bonsoir, Xavier Vilain, Militant écologiste – Europe Ecologie Les Vert. J'ai une petite question et puis plutôt des observations.

Alors une petite question parce que par rapport à la présentation, le même type de présentation qui a été faite au SPPPI en début d'année, et le document de l'autorité environnementale, on ne parle pas de 40 000 tonnes mais de 60 000 tonnes de résidus chlorés traités, donc quelle distinction 40 000, 20 000 et je voudrais savoir pourquoi c'est maintenant uniquement 40 000, non plus les 20 000 dont les documents officiels parlent.

Mr Coppens : Oui,

Mr Vilain : Et après c'était l'observation sur votre présentation très technique auquel je remarque que tous les titres sont en vert comme sur cette diapo, on parle d'économie circulaire, de projet écologique mais je ne vois pas très bien, donc c'est plus une observation mais vous allez peut-être pouvoir m'en dire plus, il y a quand même une perte de zone humide de 2.1 hectares et on a aussi une perte de terrain agricole de 6 hectares donc cela m'interpelle un peu parce que votre projet, est ce qu'il est, mais il y a d'autres projets dans la région et petit à petit on perd des hectares de terrains agricoles, de zone humide et on perd de la biodiversité un peu partout.

Or je sais bien qu'il y a des zones de compensation, je sais trop ce qu'elles deviennent et puis je voulais aussi souligner qu'on est quand même, et l'autorité environnementale en parle et même si elle émet peu de critique, elle précise, elle parle effectivement de cette disparition de zone humide, de terrains agricoles et de la proximité de ZNIEFF à côté, de zone Natura 2000.

Et donc voilà je voulais simplement dire qu'il faut pas d'un projet sans impact, il y a bien un impact écologique et enfin quelque chose, mais aussi qui a été émis par l'autorité environnementale, c'est la consommation de 168 000 m³ d'eau, certes industrielle mais quand même par an, et l'autorité a relevé que c'était un chiffre assez important pour ne pas dire très important et d'ailleurs je crois que des mesures, je ne sais pas si l'on peut dire compensatoires, sont demandées.

Mr Coppens : Oui, bon ce sont plusieurs éléments qui vont demander plusieurs réponses.

Je vais essayer de les retenir donc il y a une question sur l'eau, une question sur la capacité, le tonnage 40 000 – 60 000 et ensuite une observation sur l'impact écologique des zones oui, bon.

Je vais commencer avec la capacité ou la différence entre les 40 000 et les 60 000 tonnes donc il s'agit d'un apport de 40 000 tonnes de résidus chlorés et pas plus.

Les 20 000 tonnes il s'agit et là cela devient un peu plus technique mais c'est comme ça, il s'agit dans notre process, il y a une grande partie de l'acide qui est absorbé, ici dans cette phase qui est recyclé vers la partie thermique pour un contrôle du process et en particulier de la combustion, c'est pour pouvoir contrôler la température à 1250°.

Ceci dit, c'est donc de l'acide recyclé à 20%, il y a une possibilité de au lieu de recycler en interne, ce flux c'est de la substituer par des flux externes donc ce seront dans ce cas-là, des acides souillés donc c'est de là que devient les 40 000 tonnes d'alimentation et les 20 000 tonnes potentiels de recirculation enfin de substitution de recirculation.

Ensuite il y avait la question sur l'eau de process donc effectivement il y a une consommation plutôt importante d'eau industrielle mais il faut préciser que cette eau n'est pas consommée, elle est utilisée, elle devient matière première parce que l'injection de cette eau dans la partie lavage, fait partie de l'acide chlorhydrique qui est envoyé vers Ecophos, elle fait 20% d'HCl et 80% d'eau donc il y a une grande partie d'eau qui devient matière première pour Ecophos.

Et bon, il y a, je ne sais pas si cela répond à votre question sur l'eau ?

Mr Vilain : La consommation d'eau, est-ce qu'elle reste industrielle ?

Mr Coppens : Oui c'est une consommation d'eau industrielle qui vient du réseau d'eau industrielle de, sur le Port.
Et ensuite vous avez une remarque sur ?

Mr Vilain : Oui, les zones Natura 2000, les pertes de zones humides.

Mr Coppens : L'étude a démontré, tout cela a été étudié, cela a été pris en compte. L'étude a quand même démontré que l'impact est minimal.

Mr Vilain : Et donc ? L'étude sur le site ?

Mr Coppens : Oui, l'étude d'impact est disponible.

Le commissaire enquêteur : Oui, Oui, donc vous retrouverez là, si vous venez ou même en consultation sur le site de la Préfecture, vous avez bien l'étude sur la zone humide et les mesures compensatoires. D'ailleurs les mesures compensatoires, il y a bien une création d'une zone humide, même d'une surface plus grande que celle impactée.

Est-ce qu'il y a encore d'autres questions ?

Mme Santhune : Myriam Santhune, Militante écologiste, Europe Ecologie Les Vert.
Par rapport aux risques vous avez dit que les risques étaient très minimes. J'ai sous les yeux, un communiqué de presse : « grave accident le 26 février 2016 à 15 h 45 à Anvers dans une , 2016, Indaver à Anvers. L'explosion sur un camion-citerne, même si vous avez dit que il y a trois camions en moins, il s'avère qu'il reste, il s'agit d'un camion pour un accident, on le voit bien là dans l'article en sachant qu'effectivement que, hier on parlait du projet sur le Port, où l'on est à 2800 camions en plus sur l'A16. Puisque là actuellement le réseau ferré aujourd'hui de France, le plus gros transporteur routier c'est la SNCF française, donc absolument pas en France eu l'impact pour se développer mais au contraire on diminue le nombre de train de marchandises. Peut-être que vous avez cette intention-là de mettre sur des trains, en tout cas c'est pas la politique actuelle depuis de longue années de la France mais d'avoir plutôt plus de camions, de par la SNCF, là vous mettez des camions supplémentaires avec des transports dangereux, avec du CO2.

Donc voilà je voulais quand même poser la question, faire la remarque par rapport à ce nombre de transport de matière dangereuse sur les routes et en plus vous avez précisé que cela venait de toute l'Europe, ce que vous précisez quand vous avez fait la présentation.

Donc cela fait quand même beaucoup de transport de matière dangereuse avec des accidents qui existent.

Mr Coppens : Je vois deux éléments dans votre remarque, il y a l'élément du transport et puis l'allusion à l'incident à Anvers.

Il faut quand même faire une distinction entre les deux.

Je peux vous dire sur le transport, ça a été étudié donc même pour le cas majorant, si tous les camions, si tous les résidus chlorés viendraient en camion, l'impact reste en dessous de 2% sur le trafic sur la départementale et l'A16.

Pour l'incident à Anvers, je donne la parole à mon collègue Stan Robijns qui est le directeur sécurité et santé de la région Belgique.

Mr Robijns : Merci, je vais essayer de parler français, c'est pas facile pour moi, je m'excuse.

Je suis le directeur de la sécurité département à Anvers Belgique et j'étais responsable pour le reste des délégations après l'accident que l'on a eu dès 2016.

Je vais expliquer ce qu'il s'est passé, pour moi ce qu'il s'est passé, qu'est-ce que l'on a fait pour prévenir et je vais vous expliquer pourquoi un accident comme cela n'est pas possible dans cette incinération.

Donc qu'est-ce qu'il s'est passé ? un camion-citerne de nos clients avec un produit liquide que normalement nous utilisons pour produire des énergies come un système direct, comme ça aussi et c'est dans ce cas qu'on a trouvé que la viscosité du liquide est trop haute, donc on a contacté le client et demandait ce que l'on doit faire, il a dit c'est simple on peut le chauffer, on peut chauffer le camion-citerne. Nous avons un process pour chauffer le camion-citerne, avant ça c'est une méthode standard, donc vous avez chauffé la citerne et le produit est de nouveau liquide. Et on a commencé a traité pendant presque 20 heures – 24 heures pas de problème. Mais après un jour, la pression de la citerne a commencé à monter, trop monter, rapidement, en 10 minutes la pression a augmenté, la pression était si haute que la citerne s'est déchirée, donc tout à fait, il y a eu un grand feu dans la citerne, dans la zone de l'usine. Donc il y a un feu pendant presque 2 heures.

Grâce à notre mesure de sécurité que nous avons, il n'y a pas de victime.

Grâce à la correction de feu que nous avons, le feu était terminé dans les 2 heures, moins que 2 heures, nous n'avons jamais eu un effet à l'extérieur du site.

On a vu le feu, oui, on a vu la fumée, mais il n'y a jamais eu une situation dangereuse pour les hommes à l'extérieur du site donc c'est pas trop important aussi.

Pendant l'investigation nous avons trouvé, pour les même raisons que ce qui est fait, c'est que le produit que le client nous a envoyé était réactif.

Et donc ce n'est pas acceptable de placer un produit réactif dans un camion-citerne comme ça.

Donc pour nous c'était très simple, nous avons stoppé immédiatement pour traiter ce type de produit et on va plus jamais, on ne va plus chauffer les camions-citernes, on va stopper ça immédiatement.

Et avec les clients, on a trouvé les raisons, et, avec les clients et les autres professionnels extérieurs, nous avons trouvé une méthode pour prévoir si il y a des produits dans le futur qui peut être réactif.

Donc maintenant nous avons ce mode dans nos laboratoires qui a une méthode pour déterminer si un produit qui peut être réactif ou non.

Donc à Anvers, la situation est complètement contrôlée maintenant et je suis heureux de ça.

Pour ici, c'est pas de soucis, nous n'allons pas chauffé de camion-citerne, ce sera physiquement impossible, c'est pas nécessaire de la faire.

Les produits que nous allons traiter ici, ne sont pas réactifs, donc il n'y a pas de soucis pour un accident comme on a eu à Anvers, OK.

Une chose en plus, je veux montrer une incinération aussi parce que nous avons des cuves grandes des produits, mais dont la chambre de combustion, dont la quantité

de fuel, de carburant qui est présent dans les chambres de combustion y sont très minimales.

C'est pas une cuve qui est remplie qui est en feu, c'est une très très faible quantité qui est en feu là-bas.

Cela veut dire si il y a une situation de crise, on doit évacuer ou c'est très simple pour nous pour arrêter le process parce que comme on peut arrêt d'urgence, on peut arrêter en arrêt d'urgence et on va arrêter le carburant à la chambre de combustion et le process est arrêté.

C'est une question, je pense c'est une question que d'Anvers, donc la situation d'Anvers n'est pas possible ici. Et c'est aussi traité.

Mme Santhune : Il n'y a que 2% de camions qui peuvent exploser sur la route ou avoir des accidents.

Mr Coppens : Oui, mais il faut confondre ou pas confondre que vous avez parlé de transport de matière dangereuse routier, là j'ai dit, qui arrivait oui, j'ai dit que dans l'étude les 2%, ça vient du transport, de l'augmentation du transport maximale sur les voies routières vers le site.

Mme Schoonjans : C'est le nombre de camions qui est possible.

Mr Robijns : C'est pas qui explosent, ils n'explosent pas tous.

Mme Santhune : Vous dites camion là, jamais vous dites que ce soit sur le site, pour le transport, qu'il y a aucun camion qui peut exploser comme cela a été à Anvers. Vous dites que cela ne peut jamais se produire, qu'aucun camion peut exploser comme cela a déjà été le cas.

Mr Coppens : Non, vous faites la comparaison avec Anvers, Non ce n'est pas possible.

Mr Robijns : Je peux aussi confirmer qu'on a déjà testé avec une méthode que nous avons aujourd'hui dans notre entreprise, on a déjà testé des mauvais chargements, cela peut être sûr et je peux le confirmer nous sommes OK.

Le commissaire enquêteur : La personne suivant, Monsieur,

Mr Fournier : Bonsoir, Nicolas Fournier, je suis le président de l'ADELFA, Fédération donc de protection de l'environnement appuyée par les pouvoirs publics. Nous en tant qu'ADELFA, on ne peut pas non plus se satisfaire de cette arrivée d'un nouveau site Seveso. Puisque le site va être classé Seveso, ça va être le seizième ou dix-septième sites, ici, sur le littoral. Bon, on pensait que il y a quelques années, lors de la dernière alternance à la communauté urbaine, on pensait qu'il y aurait un changement dans la politique économique locale et forcé de constater que sur notre littoral arrive toujours des industries à risque, des industries de traitements de déchets, d'ailleurs il s'agit d'importation de résidus chlorés, pour moi, ce sont des déchets, il me semble que l'importation de déchets soient très réglementées, très

encadrées, on ne peut pas comme ça déplacer les déchets d'un pays à un autre, pour les traiter chez le voisin.

Donc tout cela nous interpelle un peu dans le cadre de l'économie circulaire dont le cercle en l'occurrence est très grand puisque l'on va aller jusque des résidus chlorés en Europe du Nord.

Donc tout cela nous interpelle, tout de même, alors ensuite il y aura quand même beaucoup de point de vigilance à avoir, on a beaucoup de canalisations aussi qui circulent dans les terrains portuaires, il y a l'artère du Haut de Flandre qui transporte du gaz, des canalisations d'hydrocarbure un peu partout, des anciennes canalisations de l'OTAN, celles qui acheminent les voies ferrées d'hydrocarbure entre le site TOTAL et le site des zones hautement pétroliers des Flandres près de Gravelines, ça c'est une question ?

Après en terme de risque industriel, le risque technologique, on voit quand même que les effets toxiques impactent la route départementale 601, la route qui amène à Loon-Plage, qu'est ce qui se passe en cas de congestion du trafic sur cette route départementale sachant en plus que c'est une voie de délestage pour l'autoroute A16.

En cas de bouchon, d'arrêt de la circulation, si il y a du monde sur la route, si il y a des effets toxiques qui peuvent impacter les automobilistes qui sont à ce moment-là coincés sur la route, cela peut être tout de même fort inquiétant.

Ensuite sur le risque sanitaire pour les produits polluants, il y en a quand même qui sont émis, notamment des dioxines qui sont quand même cancérogène à très très faible dose, cela nous inquiète sachant que l'on a déjà des émissions de dioxines, ici, sur le littoral qui sont importantes, on ne parle pas assez sûrement de tous les métaux lourds, ici qui sont émis, qui sont également souvent aussi cancérogène, il pourrait y avoir peut être des PCB, je ne sais pas, cela n'a pas été évoqué ou pourquoi pas des chlorures de vinyles aussi, qui sont de la famille des produits chlorés, voilà, on s'inquiète pour ce type de ces émissions de polluants qui même à faible dose, peuvent sinon engendrer une mort immédiate, peuvent provoquer à long terme des cancers, oui.

Mr Coppens : Oui, ce sont beaucoup de questions.

Je vais peut-être commencer par votre dernière question, vous faites allusion là, aux émissions polluantes de dioxines. Donc il faut d'abord savoir que tout cela a été pris en compte dans les études à base de, parce que vous parlez de dioxines, de PCB, de polluants dans les déchets, il n'y en a pas, donc les déchets ont bien été identifiés, ceux sont des résidus des flux, des flux qui sont bien connus. Nos clients mais nous aussi nous avons déjà fait des analyses sur les

Mr Fournier : Mais sur le camembert présenté, il y avait des émissions de dioxines.

Mr Coppens : Oui, j'y viens tout de suite, mais donc les résidus sont très bien connus et analysés, et il n'y a pas de présence de PCB, ça c'est déjà ça, ensuite effectivement les dioxines sont une des substances qui sont mesurées en permanence, cela fait partie de la répartition que j'ai montré et aussi, ils sont mesurés en continu et nous restons loin en dessous des valeurs limites d'émission, c'est le résultat des études qui démontre cela, des études qui ne sont pas nos chiffres, ceux sont des études faites par des bureaux indépendants, voilà donc.

Je ne sais pas quelle est l'autre question ?

Le public : Site Seveso

Mr Coppens : oui, le fait que c'est un autre site Seveso, ce n'est pas, comment dire, nous on ne peut pas faire plus que les études de danger avec l'évaluation des risques qui sont liés au site Seveso, mais un autre site Seveso, ce n'est pas à nous d'évaluer, comment dire, la présence de site Seveso sur le territoire ou sur la Région. Et comme j'ai expliqué les effets d'autres sites Seveso ou d'autres installations classées dans les environs ont été pris en considération pour notre site. Ensuite il y avait le point ?

Le commissaire enquêteur : On va peut-être passer à la question suivante ?

Le public : Quels sont les effets toxiques jusqu'à la route ?

Mr Coppens : Là, effectivement les effets vont jusque, ils prennent effectivement une partie de la départementale.

Je vais quand même répéter ce que j'ai dit : ces effets-là sont pour des scénarios, pour des cas majorants, pour des cas extrêmement peu probable et sous des hypothèses extrêmement prudentes.

Si vous voulez, je m'explique donc, les effets toxiques sont étudiés à partir des déchets, d'une analyse des déchets par Ineris, en toute transparence, les déchets, toutes substances potentielles dans les déchets ont été analysées par Ineris par exemple, ils ont fait ça par une cuve par exemple sur les 10 substances qu'il peut y avoir dans une cuve, ils ont pris les 2 ou 3 plus pénalisantes et ils ont supposé que la cuve est remplie de ces 2 – 3 produits plus pénalisants, ce sont ces effets-là, qui sont donc montrés et qui sont , donnent un impact partiel sur la départementale, ceci dit cela donne une cotation en gravité qui de nouveau est extrêmement prudente parce que ils prennent par exemple sur la départementale qui est une 4 voies, ils prennent des bouchons sur les 4 voies des 2 côtés.

Le public : Ca arrive

Mr Rommel : Ca arrive

Mr Coppens : Donc il faut tout ensemble, tous les événements ensemble.

Mr Kruitwagen : Nous avons pas répondu à une question à ce monsieur, Mr Fournier, la dioxine était sur le camembert, disons oui, c'est vrai parce ce que dans un process classique d'incinérer, des dioxines peuvent se reformer a d'autre processus, mais dans ce process c'est très très peu probable parce que la température est très très haute, plus de 1200 ° et le taux d'oxygène est très très bas dans ce cas, c'est presque impossible de reformer des dioxines et même pour ça, à la fin de l'épuration des fumées et de l'épuration d'acide chlorhydrique récupérée, il y a un filtre à charbon pour éviter tout cas. Et comme Mr Steven Coppens a dit, c'est contrôlé en permanence.

Mr Gheerardyn : Bonsoir, Patrick Gheerardyn, MEDEF Côte d'Opale, je voudrais faire des remarques et peut-être poser deux questions dans le prolongement de la vôtre.

La première remarque, c'est que nous étions un certain nombre ce soir, à participer hier soir au débat public, au lancement du débat public sur le projet Cap 2020 du Grand Port Maritime et dans la salle, un certain nombre de préoccupations, ce sont fait jour au sujet de la prise en compte des intérêts industriels par le Grand Port Maritime de Dunkerque. La remarque que je voudrais faire c'est que nous prenons un projet industriel qui est situé sur, bien sûr, des terrains portuaires et qui est en cohérence avec les deux entreprises qui sont déjà implantées, cela est ma première remarque.

Ma seconde remarque c'est le fait de relever de la réglementation Seveso constitue notamment pour les populations, une garantie de suivi, je crois que vous n'êtes pas situé dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques Multi-sites, je ne l'ai plus en tête exactement, mais je ne pense pas que vous y soyez situé.

En revanche le fait que vous soyez Seveso va peut-être conduire l'Etat à vous assujettir à une Commission de suivi de site, je le dis sous toute réserve parce que cela dépendra de la décision de l'Etat.

Donc cela c'était mes deux remarques, et puis maintenant mes deux questions :

Les aléas dont vous avez parlé, Mr Coppens, thermiques, toxiques, surpressions ne sortent très très peu des enceintes de l'usine et n'empiètent pas sur vos voisins, ni sur Ecophos, ni à fortiori sur Ryssen.

Donc vous ne serez pas assujettis à mettre en place des POI articulé avec ces deux entreprises en revanche, envisagez-vous de mettre en place éventuellement des moyens de secours communs avec vos éventuels futurs voisins : Ryssen et Ecophos ?

Ça c'est ma première question, ma seconde question, c'est la suivante et c'est là qu'elle prolonge la réflexion de monsieur, vous travaillez, avez travaillé chez Aluminium Dunkerque, et vous avez en tête les cuves d'électrolyse et vraisemblablement en relation avec la proximité de la centrale nucléaire, en cas d'incident à cinétique lente sur la centrale nucléaire, on voit les conséquences que cela peut avoir effectivement sur un process comme les cuves d'électrolyse. Ma question c'est comment, en combien de temps pouvez-vous stopper, mettre à l'arrêt une telle installation ?

Mr Coppens : Donc je vais continuer sur la deuxième question, c'est très simple, comme Stan Robijns l'a expliqué, il y a quelques minutes, pour la moindre anomalie dans le process, l'installation peut s'arrêter en moins de dix secondes.

C'est simple parce qu'il s'agit d'une injection d'un liquide dans le brûleur qui peut être coupée à l'instant, et donc l'installation s'arrête automatiquement et en moins de dix secondes, c'est peut-être moins.

Le public : En moins de dix secondes vous retombez à 0 ?

Mr Coppens : Le four c'est un four statique, c'est une chambre qui est isolée à l'intérieur avec du matériel réfractaire mais le flux des fumées à travers ce four

s'arrête immédiatement, bien sûr les pierres réfractaires restent encore à température mais il n'y a plus de combustible dans ce four.

Mr Marsy : Si je peux intervenir, vous permettez, la question pour rejoindre monsieur du MEDEF qui a parlé, effectivement en imaginant une catastrophe, la centrale explose, voilà, vous arrêtez en dix seconde, nous ce que l'on veut savoir et cela rejoint monsieur, vous avez quand même deux alimentations qui vont dans les autres sites.

Mr Gheerardyn : Oui, c'est l'ensemble du circuit qu'on vient arrêter ?

Mr Marsy : Dans combien de temps tout cela s'arrête ?

Mr Coppens : Cela s'arrête immédiatement.

Mr Marsy : Il n'y a pas un laps de temps d'immersion vers ces sites ?

Mr Coppens : Non, avec le moindre, si un arrêt doit s'imposer, cela se fait automatiquement, il y a des vannes de sectionnement sur les canalisations qui se ferment automatiquement et en dix secondes, il n'y a pas de soucis.

Mr Marsy : C'est pas effet domino quoi, on fait la coupure, tout s'arrête.

Mr Coppens : Tout s'arrête.

Mr Marsy : Tous les

Mr Coppens : Même indépendamment l'un de l'autre, on peut arrêter à chaque moment le pompage vers Ecophos, à chaque moment on peut arrêter l'envoi de vapeur à Ryssen.

De toute façon, ce sont des situations qu'on doit envisager, qu'on n'espère pas qui se passent mais ils sont envisagés, ils sont pris en compte dans le contrôle de l'installation.

Mr Marsy : Je m'excuse, Messieurs, mesdames mais je connais un peu le circuit, je me permets : Si Ryssen a un incident technique assez important, pouvez-vous couper ?

Mr Coppens : Oui, tout de suite.

Mr Marsy : Si l'autre site, je prononce bien Ecophos a le même, vous arrêtez aussi de suite ?

Mr Coppens : Oui, il n'y a pas de soucis, il y a d'ailleurs des cuves tampons de chaque côté.

Mr Marsy : Vous ne l'aviez pas dit cela, Oui, mais attendez. J'étais en train de réfléchir mais où il va stocker ce qui arrive, voilà, d'accord, cela devient plus clair, on y arrive, on y arrive.

Mr Coppens : Pour répondre à la première question de la MEDEF, les moyens communs, les POI articulés avec Ecophos. On en aura un avec Ryssen alcools et effectivement donc une partie de ce POI articulé pourrait être, comment dire, de se partager les moyens de secours ou de contre-incendie.

Le commissaire enquêteur : Après, il y avait une autre question, monsieur ?

Mr Lamin : Oui, Paul Lamin, Chambre de Commerce, cela fait la deuxième soirée que nous passons à des débats très importants, effectivement, il est intéressant pour notre territoire, je pense que nous avons en France des réglementations et que nous les vivons d'ailleurs au quotidien dans notre vie personnelle, dans notre vie professionnelle, je pense aussi que nous avons des services très compétents qui ont dû d'ailleurs pas mal vous taquiner ou vous embêter, je comprends aussi l'inquiétude des gens qui habitent autour de telles installations et ces inquiétudes, c'est un devoir pour vous d'y répondre. Vous avez commencé ce soir, j'espère que pour ceux qui auront encore des questions, ils auront des réponses à toutes questions et néanmoins, moi, je suis représentant de la Chambre des Commerces et nous, ce que l'on souhaite c'est quand même le développement de l'emploi, le développement de l'économie, le développement des entreprises et voilà une entreprise qui vient se rajouter aux entreprises déjà existantes et qui va rendre services d'ailleurs aux entreprises voisines.

Elle va sans doute au moment de la construction, créer des emplois et nous espérons vivement que cela soit des emplois locaux et j'espère que vous y travaillerez aussi, en tout cas, nous, on est prêt à travailler avec vous pour aller dans ce sens-là, on l'a déjà fait pour pas mal d'entreprises, ça n'a pas toujours marché car on sait très bien que le marché est très ouvert à l'Européenne, mais en tout cas, on est là pour éventuellement vous aider à le faire et puis je vous souhaite un succès à votre entreprise. Voilà.

Mr Coppens : Merci bien.

Mr Kruitwagen : Si vous voulez vous pouvez ajouter le contrat avec le

Mr Coppens : Ah, oui, effectivement nous avons déjà conclu des marchés et notamment avec des entreprises françaises. En plus les emplois que nous allons créer seront tous des français. Effectivement comme vous avez mentionné.

Le public : Est-ce qu'ils seront de la région ?

Mr Coppens : Oui

Mme Castel : Déjà français, c'est déjà bien.

Mr Coppens : Oui, comme on m'a dit que la main d'œuvre qualifiée est présente sur la région, donc c'est un atout.

Voilà, je voulais dire également qu'on a, on fait une synergie avec Ryssen alcools et Ecophos, ce qui assure également, car ils deviennent plus performant et nous aussi, ça assure les emplois de ces sociétés, il est important de le souligner aussi.

Le Commissaire enquêteur : Bien, est-ce qu'il y a encore une question ?

Mr Testiez (début non audible sur l'enregistrement) : Bonsoir, Mr Testiez, Société Synthexim à Calais. Donc vous parlez d'une vingtaine d'emplois, au demeurant sur les collectivités locales et d'entreprises locales et acheminement des partenaires locaux. Bon, il y a des filières qui existent déjà en Europe du Nord, en France et également pour traiter ce type d'effluents chlorés et fabriquer de l'acide chlorhydrique notamment, notre société qui dispose d'une unité de valorisation des déchets chlorés pour fabriquer de l'acide chlorhydrique et de la vapeur qui est adossé à la production de produits chimiques pour satisfaire des industries des sciences de la vie. Donc ce projet déstabiliserait l'activité de notre entreprise avec des impacts potentiels sur l'emploi. Donc ma question, c'est comment votre projet va trouver son équilibre économique sans déstabiliser les filières déjà existantes ?

Mr Coppens : Je vais laisser la parole au Directeur.

Mr Kruitwagen : Je crois que les activités sont assez différentes et les clients sont aussi assez différents. Nous avons nos clients à nous, et nous voulons bien montrer une solution durable économique et avec la synergie industrielle, avec Ecophos et Ryssen, nous avons trouvé une solution vraiment durable pour leur donner pour, comme solution, pour leurs déchets. Voilà, ce sont des activités assez divisées en tout cas.

Mr Marsy : Une autre question, si une autre société a besoin de vos services, est-ce que vous allez pouvoir vous agrandir, je reviens à la première question que je vous avais posée. Imaginons que avec Ryssen, cela se passe bien, ça fonctionne tout bien sans problème et que cela amène d'autres clients. Est-ce que vous êtes capable de ou est ce qu'il y a une limite ou est-ce que vous pouvez vous agrandir indéfiniment, suis-je clair ou pas ?

Au moins Mr Rommel aura des emplois français, 250 emplois et aussi.

Mr Rommel : J'interviendrai après là-dessus, je me garde pour la fin.

Mr Coppens : Donc, il y a des, je dirais sur les terrains, il y a des possibilités d'extension mais nous n'avons pas de projet en cours, non, pas en ce moment.

Le commissaire enquêteur : Monsieur voudrait encore intervenir, mais, après, oui, si d'autres personnes veulent encore parler, souhaitent intervenir, est-ce qu'il y a encore quelqu'un ?, je laisse la parole avant.

Mr Rommel : Les loonois auraient la priorité.

Le commissaire enquêteur : Oui, donc je vais laisser la priorité à Madame, je vous reprends après pour vraiment que tout le monde puisse bien parler.

Mme Eskerbecq Julie (pas entièrement audible à l'enregistrement) : Mme Eskerbecq Julie, étudiante en matière d'expertise et traitement en environnement sur Calais. Vous avez parlé de votre collaboration en matière avec Ryssen pour leur fournir la vapeur, pour qu'elle réduise leur consommation en gaz naturel et sur le process, on

peut voir que pour faire chauffer votre chambre de combustion, vous utilisez vous-même du gaz naturel.

Mr Coppens : Oui, ce n'est pas vraiment le cas du gaz naturel là, il vient justement en support donc c'est pour maintenir la température à 1250°, pour garantir ce maintien à cette température. Si il y aurait un souci avec les alimentations, on stoppe, si il y aurait un souci avec l'alimentation des produits chlorés, le gaz naturel pourrait venir en support, ce n'est rien que ça.

Mr Vilain : Mr Xavier Vilain, j'avais une question et en fait vous y avez répondu en partie puisque ma question portait justement sur la vingtaine, le petit chiffre de vingt emplois. Mais je voulais poser la question de la Société Synthexim, qui fait aussi du traitement de résidus chlorés, monsieur est derrière, je ne savais pas, notre question s'adresse plus finalement aux décideurs locaux, plutôt qu'à Indaver et son processus très technique je dirais : la cohérence de tout ça, de ce projet à Loon-Plage, à côté de Ryssen, Ecophos d'un côté, et alors hier soir, on est plusieurs ici, on était présent à la réunion du, sur le projet Cap 2020 et en fait je me dis : quelle est la cohérence de tout cela et quelle est l'articulation, est-ce que l'on tient compte de certaines observations qui ont été faites dans, par exemple lors du SCOT, sur la PADD, des choses comme ça, et je ne vois pas tellement quel est la cohérence alors qu'il y a des projets qui, pour moi, peuvent s'entrechoquer.

Et puis quand on regarde les cartes et bien finalement, deux sortes de sites, l'on se rend compte que Loon-Plage va se retrouver enclaver à gauche, probablement par un gros bassin atlantique et puis sur le côté est avec Ryssen, maintenant Indachlor, Ecophos. J'ai l'impression enfin, je vous pose la question des habitants de Loon-Plage qui vont se retrouver un peu, même à une taille très grande, puisque comme Mardyck un village enclavé, entouré quand même d'activités polluantes d'industriels et qui ne sont pas sans impact sur le bruit, les odeurs, les circulations de camions et autres, et sur la perte de biodiversité. Donc c'était plus une observation sur ça, et puis quelle est la cohérence de tout ça, on a l'impression que les projets finalement vont plus vite que certaines décisions et d'instances publiques, de SCOT et autres.

Mr Rommel : Oui, je sais que chaque projet est plein de paradoxe, moi je suis assez d'accord avec beaucoup de choses qui se sont dites ce soir, on hésite toujours entre l'emploi, l'écologie.

Normalement, le développement durable, ce n'est pas à vous que je dois l'apprendre, il y a le site actuel et aussi le travail et la mission de vivre pour les gens qui habitent ici.

Donc, c'est vrai que c'est toujours un peu compliqué à chaque fois qu'il y a un projet. Et on a dû en gérer quelque uns depuis quelques années, et je ne peux être que d'accord avec vous quand vous dites encore un site Seveso. Donc moi, j'ai toujours dit au Port que s'il m'apporte des entreprises qui ne sont pas Seveso, cela me va bien aussi. Donc les décideurs locaux sont toujours pris entre ces deux parties : il faut créer de l'emploi à des gens qui habitent sur le territoire et qui cherchent de l'emploi et en même temps à chaque fois que l'on crée de l'emploi et bien forcément, on est dans de l'industrie et donc c'est générateur de pollution à un certain moment.

Moi quand j'entends parler d'économie circulaire, je commence à dire on va dans le bon sens, bon, ce n'est jamais la panacée après, est-ce qu'il faut ne plus rien faire et laisser se vider le territoire de l'emploi comme il le fait déjà.

Mais je peux vous assurer que les décideurs locaux essaient de se diversifier, où aujourd'hui ce n'est pas simple.

Et je rappelle aussi que moi, quand j'étais tout gamin, quand j'allais voir le belvédère qui est au Port, Loon-Plage sur les dessins était déjà entouré d'eau et à l'époque il ne s'y attendait pas de bateaux aussi énorme, et il disait que pour sortir de Loon-Plage, il fallait passer par trois ponts : le pont à roseaux qui existe, le pont pour aller à Gravelines et le pont pour aller sur l'autoroute, donc c'est il y a cinquante ans, soixante ans, quand il y a des décideurs locaux qui ont décidé de faire un port sur le territoire dunkerquois et sur Loon-Plage en particulier, c'est là qu'il fallait bouger. Aujourd'hui, on est en zone d'intérêt national.

Je rappelle que l'enquête publique sauf si il y a vraiment des choses mis en évidence, si on est en zone d'intérêt national donc les décideurs locaux ne peuvent pas bloquer, sauf des éléments probables, une installation.

Donc voilà, on est toujours pris entre deux feux, il y a des gens qui viennent nous voir pour de l'emploi depuis que l'on parle de ce projet-là, il y a déjà des gens qui se sont rapprochés pour trouver du boulot dès qu'il y a un terrassement qui est fait sur le territoire du Port, on vient me voir pour du boulot, donc il y a tous ces gens-là pour lesquels il faut travailler.

Il y a l'économie du Port qu'il faut sauvegarder et il y a l'écologie que l'on voudrait bien faire, moi, j'ai applaudi aujourd'hui pendant l'intervention, mais on essaie d'avoir des mesures compensatoires même si cela ne plaît pas à tout le monde, nous, on essaie dans d'autre zone de pouvoir développer tout ce qui est espaces vert, écologie, etc...

Voilà, si demain on arrive à toucher, je peux vous assurer que au niveau de la communauté urbaine de Dunkerque, on essaie d'aller plus, au possible vers du tertiaire etc..., parce que l'on est toujours avec une épée de Damoclès, qui nous dit si Solac ferme et si Aluminium Dunkerque ferme, ce sera aussi la faute des décideurs locaux.

De toute façon, quand il y a une entreprise qui s'installe, c'est de notre faute, quand il n'y en a pas qui s'installe c'est de notre faute aussi donc il faut travailler.

Voilà, moi, j'ai eu du mal au départ avec ce projet, je vais expliquer pourquoi, parce que je l'ai appris par la presse plutôt que d'avoir, mais ce n'est pas de leur faute, des éléments d'information avant et ils m'ont expliqué le process, et on parle pas d'emploi, comme on a parlé au terminal méthanier où on s'est fait bien berné tous, où l'on croyait quand même que c'était une entreprise française qui avait le marché et qui a sous-traité avec des entreprises étrangères. J'ai plus confiance aux belges, je suis désolé de le dire comme cela, mais parce qu'ils sont déjà installés pour quelques-uns sur Loon-Plage et ils travaillent avec des locaux, ce qui n'est pas le cas pour d'autre entreprise française bien connu qui a préféré aller les chercher ailleurs.

Donc moi, j'ai déjà travaillé avec des entreprises belges, c'est vrai qu'il essaie de travailler avec des locaux et cela me plaît bien et de toute façon ils subissent la même chose que nous en Belgique avec les emplois détachés et il commence à revenir un petit peu en arrière aussi par rapport à ça.

Voilà, cette cohérence est dure à trouver et moi, je disais encore à la commissaire enquêteur : j'ai vu le document envoyé par l'Adelfa, parce que à un certain moment, c'est des documents qui sont vraiment précis, qui me permettent, moi, de prendre des décisions, donc vous les avez mis en évidence aujourd'hui, il y a du danger comme à chaque fois qu'il y a une entreprise, comme vous prenez votre voiture et il y a du danger, vous êtes agriculteurs et il y a du danger.

Je voudrais dire une chose par rapport aux zones humides et aux terres agricoles, elles font parties du périmètre portuaire, elles sont plus compter là-dedans, et en terme de, ce n'est pas à vous que je vais apprendre cela, donc j'ai peur de dire des bêtises, un tout petit peu, mais je crois qu'il y a plus de petites bêtes depuis qu'on ne cultive plus sur ces terres, qu'avant.

Avant il y avait beaucoup, je ne sais plus comment on appelle cela, qui a beaucoup en France maintenant, donc il y avait rien quand je me baladais avant, il y avait rien c'était clean, rien du tout, maintenant allez-vous promener autour des ponts, il n'y a jamais eu autant de petites bêtes et d'ailleurs j'ai fait un, comment on appelle cela, j'ai demandé au CPIE de faire un peu un inventaire, on retrouve des choses sur Loon-Plage que l'on avait perdu au temps de l'agriculture intensive.

J'essaie de répondre, je n'ai pas de vraie réponse, désolé.

Le commissaire enquêteur : Y a-t-il encore d'autre question dans la salle ?

Mme Vancovinck (pas bien audible sur l'enregistrement) : Bonsoir donc, Karine Vancovinck, qui travaille aussi à Synthexim sur Calais, je n'ai pas été très convaincu par votre réponse Monsieur, vous prendrez une partie des flux qu'actuellement on traite sur Synthexim Calais et plus largement il y a une activité. Je suppose que ces flux actuellement vont autre part, ils ne vont pas tous chez nous, il y a d'autres installations européennes qui les traitent dans cette, la stratégie européenne c'est quoi ? Comment vous expliquez votre projet ancestral, ça c'est ma première question.

Ma deuxième question, vous avez parlé d'effet domino tout à l'heure, on a vu vos effets, on n'a pas vu les effets des entreprises à côté, est-ce qu'il y a des effets dominos avec les voisins certainement Seveso également.

Et ma troisième question, on n'a pas vu sur votre schéma de laboratoire ou de chose comme ça qui permette d'avancer le, d'expliquer le processus d'acceptation de vos déchets qui permettront de garantir l'incinération correcte, est ce que ce sont des déchets déjà identifiés, ce sera toujours les même.

Mr Kruitwagen : Bien madame, je vais répondre à votre première question puis je passe le micro à Steven.

Ce sont des éléments techniques et vous êtes mieux placé pour ça.

Pour une part cette initiative Indachlor est là parce que le marché augmente et on a de plus en plus de pression pour des solutions durables pour ce type de résidus chlorés, c'est pour cela que l'initiative Indachlor est là et vous avez raison nos clients pour cette installation, actuellement amènent une part de produits qui seront récupérés ici, à d'autres installations en Europe. Ça c'est vrai, ils vont être traités dans le futur si nous le voulons bien ici à Loon-Plage.

Mr Rommel : J'aimerais bien qu'il y ait des Loonois qui posent des questions, à part en Loonois Mr Marsy, j'aimerais bien les entendre aussi.

Mr Coppens : Je vais répondre à la question.

Mr Rommel : Oui, mais moi, ça c'est un débat qui sort du débat public pour moi, c'est des questions techniques et puis de concurrence donc, ils défendent plutôt leur entreprise, je vous comprends tout à fait madame, mais je comprends tout à fait, je voulais surtout pas dire de mal, mais cela sort un peu du débat, je voudrais bien en tant que Maire de Loon-Plage, qu'il y ait des questions qui viennent des Loonois.

Le public : C'est au commissaire enquêteur de dire si cela sort du débat.

Mr Rommel : Je viens de m'entretenir avec le commissaire enquêteur avant de demander.

Le commissaire enquêteur : La question technique peut rentrer dans le débat par contre la question des marchés, de la concurrence, c'est encore autre chose, là on sort quand même de l'information sur le projet.

Mr Rommel : Non, non, Madame à raison et monsieur qui a intervenu avant aussi mais ce n'est pas ici que cela va se résoudre.

Mr Coppens : Je voudrais quand même ajouter, ce sont vingt emplois, c'est un peu minimiser je trouve, vingt emplois dans la région, c'est quand même précieux, et puis vous parlez de cent vingt emplois à Synthexim, je ne peux pas m'imaginer que ces cent vingt emplois sont comparables avec nos vingt emplois.

Mme Vancovinck : Effectivement nous avons vingt personnes qui travaillent sur le même process et nous avons quatre-vingt personnes qui travaillent en chimie fine, la chimie fine qui utilise la vapeur qu'on produit sur l'incinérateur. Sans cette vapeur c'est comparable.

Mr Coppens : Je comprends mais notre business n'est pas votre business, vous êtes sur la chimie fine et nous nous sommes sur un autre marché.

Le commissaire enquêteur : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mr Kruitwagen : Il y avait une question sur les effets dominos ?

Le commissaire enquêteur : Oui, il y avait cela aussi ?

Mme Vancovinck : Vous avez votre cartographie mais on ne sait pas sur les effets dominos des autres Seveso et autres à côté.

Mr Coppens : Cela a été considéré et donc les effets dominos, les effets de danger, de la part des autres, par exemple : Ryssen alcools ne touche pas à notre installation et vice versa.

Madame avait une question sur le laboratoire, mais nous avons un laboratoire, bien évidemment donc il y a des critères d'acceptation sur tous les déchets rentrants qui

sont bien spécifiés, comme j'ai dit, toutes les substances autorisées à entrer sur le site, ont bien été définis par Ineris et aucune autre substance sera autorisée sur le site, c'est très clair et donc il nous faut un laboratoire pour vérifier tout cela.

Mr Benin (non audible sur l'enregistrement) : Bonjour, Xavier Benin, habitant de Loon-Plage, je voudrais parler des vingt emplois par rapport aux risques apportés par une usine Seveso, vous parlez de zéro risque mais une erreur humaine n'est pas prévisible.

Mr Coppens : Il n'y a pas zéro risque.

Mr Benin : Pour une usine Seveso, quand on regarde ce qui s'est passé à Toulouse, il suffit d'un petit soucis et voilà, ça explose, donc voilà, j'aurais aimé savoir, au fait, j'ai l'impression que vous avez peur de vous voir refuser une usine à la sortie de Loon-Plage, qui n'aura aucun impact environnemental.

Mr Coppens : Je vois votre souci. On n'a pas dit zéro risque, on n'a pas dit zéro impact, nous sommes très conscients.

Mr Benin : Vous essayez de minimiser.

Mr Coppens : Non, je ne suis pas d'accord, nous ne minimisons rien du tout, surtout pas les impacts et surtout pas les risques, l'étude de danger, je l'ai suivi de très près et je ne l'ai pas fait, nous ne l'avons pas fait nous-même, cela a été fait par des bureaux d'expertise dans ce domaine et cela a été revu, une tierce expertise par l'institut Ineris.

Nous ne minimisons aucun scénario ou risque, tout a été considéré. Ce que j'ai essayé de dire c'est, comme dans tout projet ou dans toute installation Seveso ou ICPE, ces risques, ces scénarios potentiels sont analysés en probabilité, cotés en gravité et c'est la base de cette classification, qu'on peut conclure sur la maîtrise des risques qui est appliquée sur notre projet.

Ce que j'ai essayé de dire c'est que quand on définit des scénarios, on prend des hypothèses, des cas majorants à chaque coup, on prend des hypothèses archi-prudente et ce que j'essaie de dire, c'est que même avec ces scénarios, ces cas majorants, les effets sont maîtrisés et limités.

Vous avez vu les effets sur les images que l'on a montrés, ce sont les résultats de ces études-là.

Non, il n'y a pas de risque zéro, non il n'y a pas d'impact zéro, on est bien d'accord, mais les études qui ont pris plus de deux ans ont été bien faites et revues par divers bureaux, et donc je suis très confiant là-dessus. Que sur le plan des risques nous maîtrisons la situation, nous maîtrisons les risques et sur le plan d'impact, nous avons fait tous les efforts nécessaires pour réduire cet impact au minimum.

Mr Benin : Est-ce que cela engendrera des retombées économiques directes pour Loon-Plage car c'est quand même nous qui l'avons sur notre territoire donc on voudrait avoir des retombées pour la Ville de Loon-Plage.

Mr Coppens : Notre projet, c'est un projet de quarante millions d'euros, c'est quand même un projet important, ici, sur le territoire et il y aura un revenu pour la commune, c'est sûr et ensuite, comme on l'a dit nous allons créer des emplois et nous cherchons à embaucher les gens de la région.

Mr Rommel : On va toucher le foncier bâti aussi.

Le public : Vous saurez bientôt plus quoi faire de l'argent.

Mr Rommel : Si, on a plein d'idées, vous pouvez leur demander, on a plein d'idées, le terminal méthanier pour ceux qui ne le savent pas

Le public : Dommage que toutes les communes de France ne sont pas de votre ressort.

Mr Rommel : a rapporté quatre millions d'euros, ce qui est pour une ville comme Loon-Plage très très intéressant mais non, c'est toujours le foncier bâti puis j'espère quelques emplois très locaux donc je pense qu'Indachlor l'a dit ou Indaver, je ne sais pas comment vous appeler, car j'ai du mal avec vos noms et vos prénoms, j'avoue que j'ai toujours peur alors je crois que c'est Stéphane ?

Mr Coppens : Steven

Mr Rommel : Presque, je n'étais pas loin, donc on l'espère franchement, il l'a dit tout à l'heure, on a des compétences ici sur place, il y a des entreprises qui ont fermé autour de chez nous, il y a des besoins d'opérateurs etc... Que cela va être pour eux, de retrouver de l'emploi.

Et j'espère sincèrement que cela va être de l'emploi très local, comme ma collègue de Mardyck disait, que Loonois j'y rêve pas parce que il y a d'autres personnes qui sont là ici aujourd'hui, il y a la chambre de commerce, il y a

Mme Castel : Oui, il y a des mardyckois aussi.

Mr Rommel : Des Mardyckois aussi donc mais c'est vrai que l'on espère de l'emploi local et après le foncier bâti, les impôts que l'entreprise payera au niveau du territoire communautaire et de la ville de Loon-Plage, qui bien sûr suivront derrière.

Le public : Ne crier pas trop fort, Mr le Maire, l'Adelfa va vous demander une subvention.

Mr Rommel : C'est la communauté urbaine de Dunkerque qui donne les subventions à l'Adelfa, ils interviennent sur tout le territoire donc ils sont au niveau intercommunal.

Le commissaire enquêteur : Là, cela va sortir du débat aussi donc je clos aussi sur ce sujet. Est-ce que l'on a fait le tour des questions ? Une dernière personne ? Non Bon, je vous remercie.

Le public : moi je

Le commissaire enquêteur : Oui

Mr Rommel : Je l'ai dit, mais je voulais que cela soit enregistré, j'ai demandé à l'entreprise de faire très attention, tant au niveau de la tuyauterie et des canalisations qui iront vers Ryssen et vers Ecophos. Vous devez vous souvenir qu'il y a eu avec Ryssen, où très vite les tuyaux ils ont percés un peu partout donc j'ai dit qu'il y avait des gens tout à fait capable chez nous et toujours aller chercher le moins disant que poser quelque fois des soucis, donc faire très attention à cela car l'incident de Ryssen a fait que les poissons, dans le watergang, étaient complètement « stones » mais ils se sont retrouvés sur le dos quand même. Donc je ne voudrais pas qu'il y ait une pollution par tuyauterie parce que c'est enterré et avant de le voir quelque fois. Cela est très important pour moi, et puis bien sûr toute la sécurité qu'il y a, j'ai vu le rapport des pompiers. Je fais très attention à mes Loonois. Ce sont eux qui votent pour moi.

Le public : Y compris les poissons.

Le commissaire enquêteur : Nous pouvons donc terminer ce débat.

Je voudrais, pour clore :

Je suis contente de constater que vous êtes nombreux ce soir et en plus avec vraiment divers opinions, de divers origines puisque il y avait, j'ai vu : associations, entreprises, étudiants, Loonois, donc vraiment tout horizon.

Donc j'en suis très heureuse. Il y a pu avoir un débat très constructif et vous avez bien pu poser vos questions.

Je voudrais vous rappeler à nouveau, je vous l'ai dit au début, que là, suite à cette réunion, je suis encore trois permanences en mairie donc les 4 – 11 et 18 octobre de 14 h à 17 h, donc vous pouvez revenir me voir.

Mais à tout moment, vous pouvez consulter le dossier sur internet, sur le site de la Préfecture du Nord. Vous pouvez également déposer vos observations sur le site internet, donc de chez vous jusqu'au 18 octobre. N'hésitez pas à faire part de vos remarques et tout ce qui vous, si vous avez encore des questions par après et elles vous seront répondues de par le mémoire en réponse qui va suivre. Et cela fera partie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, qui sera ensuite mis à disposition du public et ce encore pendant un an après la fin de cette enquête.

Voilà.

Une bonne soirée et merci.

Fin de la réunion publique à 20h 40.